La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

La protection juridique, simplement

Un litige avec un artisan, un voisin, un employeur, un vendeur… La protection juridique vous informe, vous accompagne et paie les frais de justice. En 3 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Elle vous aide à **résoudre un litige** : conseil, démarches à l'amiable, puis procès si besoin.

02

Elle prend en charge des **frais** : avocat, expertise, huissier, dans la limite de plafonds.

03

Elle est souvent une **option** de l'assurance habitation ou une garantie de la carte bancaire.

EN CLAIR

le seuil d'intervention

La plupart des contrats ne se déclenchent qu'à partir d'un **montant minimum de litige** (le seuil) et remboursent les frais jusqu'à un **plafond**. Deux chiffres à repérer avant de signer : en dessous du seuil, ou au-dessus du plafond, une partie reste à votre charge.

LE PIÈGE À ÉVITER

Souscrire un contrat en double. Beaucoup de gens ont **déjà** une protection juridique dans leur assurance habitation ou via leur carte bancaire. Vérifiez avant de payer une seconde fois pour la même garantie.

À RETENIR

- Elle vous **défend** dans un litige : conseil, amiable, puis justice.
- Elle paie les **frais de procédure**, entre un **seuil** et un **plafond**.
- Souvent **déjà incluse** dans l'habitation ou la carte bancaire : vérifiez avant de souscrire.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.